

Compte rendu sommaire

Réunion du Bureau Communautaire du Lundi 14 juin 2022

au siège 34 Grand 'Rue à Rombas

L'an DEUX-MILLE-VINGT-DEUX, le QUATORZE du mois de JUIN à 18h30, le Bureau Communautaire s'est réuni sous la présidence de Monsieur Lionel FOURNIER, à la suite de la convocation qui lui a été faite le 07 juin 2022.

Présents : Mesdames LAMARQUE et VANNI et Messieurs CORRADI, FAVIER, FOURNIER, HEISER, MATELIC, MUNIER, ROVIERO et SCHWEIZER.

Membres ayant donné procuration : M. BOLTZ à M. MATELIC
M. MULLER à M. FOURNIER

Le **Président** ouvre la séance à 18h30, annonce les procurations et passe à l'examen de l'ordre du jour.

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité, APPROUVE les procès-verbaux des séances du Bureau Communautaire du 14 mars et du 11 avril 2022.

Les élus ayant un intérêt direct ou indirect dans le vote d'un dossier se sont abstenus de participer aux débats et au vote du Bureau Communautaire sur le dossier (décisions N°DB 2022-43, N° DB 2022-48, N° DB 2022-49, N° DB2022-50, N° DB2022-56 et N° DB2022-57).

DB 2022-48 – Opération Programmée pour l'Amélioration de l'Habitat (O.P.A.H.) - Attribution de subventions

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DÉCIDE d'attribuer des subventions à des particuliers, pour un montant total de 4 006 € dans le cadre de l'Opération Programmée pour l'Amélioration de l'Habitat.

DB 2022-49 – PAC Champelle - Cession d'un terrain à la Société « WEERTS GROUP »

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DÉCIDE de céder un terrain situé sur le ban de la commune de Sainte-Marie-aux-Chênes, d'une superficie totale d'environ 11 ha issu des parcelles cadastrées Section 34 Parcelles 99, 100, 102 à 105, 107 à 109, 314, 315, 113 à 129, à la société WEERTS GROUP, domiciliée en Belgique à MILMORT B-4041, Avenue du Parc Industrial 109 ou à toute autre personne physique ou morale qui pourrait lui être substituée, mais dont elle restera solidaire,
- DÉCIDE de passer outre l'estimation de « France Domaines » fixant la valeur de ces terrains à 10 € / m² HT et de fixer le prix de cession de la parcelle à 40 € / m² HT,
- Et AUTORISE le Président à signer tous les documents se rapportant à cette cession.

DB 2022-50 – PAC Champelle - Cession d'un terrain à la société « FASERLUX » - Modification

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DÉCIDE de modifier la délibération N° DB 2021-67 adoptée le 14 juin 2021 par le Bureau Communautaire, comme suit :
 - o DÉCIDE de céder une parcelle d'une superficie totale d'environ 3,2 ha issue de la parcelle cadastrée section 34 parcelle 363, située sur le ban de la commune de Sainte-Marie-aux-Chênes à

la société FASERLUX domiciliée à LUXEMBOURG (L1660), 74 Grand Rue ou à toute autre personne physique ou morale qui pourrait lui être substituée, mais dont elle restera solidaire,

- DÉCIDE de passer outre l'estimation de « France Domaines » fixant la valeur de ces terrains à 10 € / m² HT et de fixer le prix de cession de la parcelle à 9 € /m² HT compte tenu du caractère inconstructible de cette parcelle (Zone Rouge du Plan de Prévention des Risques Miniers),
- Et AUTORISE le Président à signer tous les documents se rapportant à cette cession.

DB 2022-51 – Salon à l'Envers du Grand Est - Edition 2022 - Attribution d'une subvention

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DÉCIDE d'attribuer une subvention de 500 € à l'association « Entreprendre en Lorraine Nord » pour l'organisation de l'édition 2022 du Salon à l'Envers du Grand Est.

DB 2022-52 – Concours BE YOUR BOSS – Edition 2022 - Acceptation de la participation financière des entreprises

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DÉCIDE d'accepter les contributions financières des entreprises ci-dessous, dans le cadre de l'organisation du concours « Be Your Boss » 2022 :
 - Les boulangeries Watrin, pour un montant de 1 000 €,
 - Maléna, pour un montant de 900 €,
 - Rombas Industry, pour un montant de 500 €,
 - Oméga, pour un montant de 500 €,
 - Orne THD, pour un montant de 500 €.

DB 2022-53 – Concours BE YOUR BOSS – Edition 2022 - Attribution de récompenses aux lauréats

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DÉCIDE d'attribuer les récompenses suivantes aux lauréats du concours Be Your Boss 2022 :
 - Eloïse CAILLOL (enfant mineur) pour son projet « Peluche du réconfort » (Idée la plus innovante) : 133 € (le versement sera effectué sur le compte de M. ou Mme LASSERTEUX Mehdi),
 - Eloïse SIMEON (enfant mineur) pour son projet « Peluche du réconfort » (Idée la plus innovante) : 133 € (le versement sera effectué sur le compte de M. Cyril SIMEON),
 - Altuna FETAHU (enfant mineur) pour son projet « Peluche du réconfort » (Idée la plus innovante) : 133 € (le versement sera effectué sur le compte de Mme FETAHU Emine),
 - Théotim BOULANGER (enfant mineur) pour son projet « Le journal des saisons » (Coup de cœur du jury) : 400 € (le versement sera effectué sur le compte de M. ou Mme BOULANGER Régis),
 - Pola TABECKA (enfant mineur) pour son projet « Convert Braille » (Grand Prix du jury) : 400 € (le versement sera effectué sur le compte de Mme WUSZTER MARIKA AGATA),
 - Noëlla SCHILLY (enfant mineur) pour son projet « Convert Braille » (Grand Prix du jury) : 400 € (le versement sera effectué sur le compte de M. Thomas SCHILLY),
 - Evan PELAIA (enfant mineur) pour son projet « Memory Lens » (Prix du public) : 200 € (le versement sera effectué sur le compte de Mme Virginie PELAIA),
 - Lohane HADID pour son projet « Memory Lens » (Prix du public) : 200 € (le versement sera effectué sur le compte de M. ou Mme Ali HADID),
 - Matthieu NEIGE pour son projet « Kokoten Auto-édition » (Grand Prix des étudiants) : 800 €.

DB 2022-54 – Marché de traitement des déchets ménagers (2021) - Lot 1 - Avenant n°1

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- AUTORISE le Président à signer l'avenant 1 du Marché de traitement des déchets 2021 – Lot 1, afin d'intégrer l'augmentation de la TGAP qui porte le montant du marché de 1 493 200 € HT à 1 569 200 € HT, soit une augmentation de 5,09 %.

DB 2022-55 – Marché de traitement des déchets ménagers (2022 – 2026) – Lot 1 - Avenant n°1

- Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,
- AUTORISE le Président à signer l'avenant 1 du Marché de traitement des déchets 2022/2026 – Lot 1, afin de fixer le montant du marché hors TGAP, à savoir 7 229 000 € HT au lieu de 7 685 000 € HT avec le montant prévisionnel de la TGAP.

DB 2022-56 – Dispositif d'aide aux équipements de développement durable - Versement de subventions – Modification

- Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
- DÉCIDE de modifier sa décision N° DB2022-45 en date du 9 mai 2022 relative à l'attribution d'une subvention de 240,97 € à Monsieur VAUCHELET Pascal pour l'achat d'une citerne souple de récupération des eaux et de lui attribuer une subvention de 125 € pour l'achat d'un récupérateur d'eau aérien.

DB 2022-57 – Dispositif d'aide aux équipements de développement durable - Versement de subventions

- Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,
- DÉCIDE d'attribuer des subventions à des particuliers, pour un montant total de 209,19 € dans le cadre du dispositif d'aide aux équipements de développement durable.

DB 2022-58 – Transition Energétique et Ecologique – Programme SARE - Convention avec la Région Grand Est

- Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,
- DÉCIDE d'adhérer au Programme SARE (« Service d'Accompagnement à la Rénovation Energétique ») co-porté par l'ADEME et la Région Grand Est, pour la période du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2023, pour un montant de 0,10 € par habitant et par an,
 - Et AUTORISE le Président à signer la convention à passer avec la Région Grand Est.

DB 2022-59 - Mobilité – Développement de la pratique cyclable - Aide à l'acquisition de vélos

- Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,
- DÉCIDE de mettre en place une aide à l'acquisition d'un vélo à destination des personnes physiques majeures résidant sur le territoire, dans la limite d'une seule aide non renouvelable par foyer, et pour un montant de :
 - o 20 % du montant d'achat du vélo plafonné à 100 euros dans le cas d'un vélo traditionnel ou pliant,
 - o 20 % du montant d'achat du vélo plafonné à 200 euros dans le cas d'un vélo à assistance électrique,
 - Et ADOPTE le règlement d'attribution déterminant les modalités d'attribution de cette aide.

DB 2022-60 – Réalisation d'une piste cyclable entre Amnéville et Marange-Silvange- Attribution du marché de travaux

- Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,
- DÉCIDE d'attribuer le marché de travaux pour la réalisation d'une piste cyclable entre la Cité des loisirs d'Amnéville et Marange-Silvange au groupement d'entreprises MULLER TP – STRADEST – ATECH – AGILIS, pour un montant de 474 453,25 € HT soit 569 343,90 € TTC

- Et AUTORISE le Président à signer toutes les pièces afférentes à la conclusion, à l'exécution et au règlement du marché.

DB 2022-61 – Construction d'une structure multi accueil pour jeunes enfants à ROMBAS - Marchés de travaux - Lot N° 3 – Charpente et Ossature Bois – Avenant n° 1

- Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,
- AUTORISE le Président à signer l'avenant N° 1 au marché N° 2021-09 - Lot N° 3 MADDALON, dans le cadre de la construction d'une structure multi-accueil à Rombas, portant le montant du marché de 154 339,70 € HT à 161 339,70 € HT, ainsi que toutes les pièces afférentes à l'exécution et au règlement du marché.

DB 2022-62 – Recrutement d'un Conseiller Numérique pour les Maisons « France Services » -Passation d'une convention avec l'Etat pour le financement du poste

- Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,
- DÉCIDE de signer une convention avec l'État afin de définir les modalités de financement d'un poste de conseiller numérique pour les Maisons « France Services » du territoire, pour une durée de 2 ans,
 - Et AUTORISE le Président à signer cette convention ainsi que tous les documents y afférant.

INFORMATIONS ET COMMUNICATIONS

- Tableau de bord d'activités au 31/05/2022
- Tableau de bord financier au 31/05/2022
- Tableau de bord « Ordures Ménagères » au 30/04/2022
- Tableau de bord « Opération Ravalement de Façades » au 31/05/2022
- Tableau de bord « Opération Programmée pour l'Amélioration de l'Habitat » 31/05/2022
- Tableau de bord « Isolation thermique » au 31/05/2022
- Tableau de bord « Autorisation d'Urbanisme » au 31/05/2022
- Tableau de bord « Petite Enfance » au 30/04/2022
- Tableau de bord « Action sociale » au 30/04/2022
- Tableau de bord « Maisons France Services » au 30/04/2022
- Tableau de bord « Transition écologique et énergétique » au 31/05/2022
- Autres communications

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 19h50.

Rombas, le 21 juin 2022

Le Président,



Lionel FOURNIER